

## **L'Autorité Électorale Permanente a reçu la visite de l'Ambassadeur de Tunisie en Roumanie**

L'Autorité Électorale Permanente (AEP) a reçu aujourd'hui, le 4 février 2020, la visite de l'Ambassadeur de Tunisie à Bucarest, Son Excellence Madame Raja Jhinaoui Ben Ali.

Le Président de l'institution, Monsieur Constantin-Florin Mitulețu-Buica et le Vice-président de l'AEP, Monsieur Vajda Zsombor, ont pris part à la réunion.

Le sujet de l'entretien a porté sur la préparation du Mémoire de coopération entre l'Autorité Électorale Permanente et l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections en Tunisie. Le document sera signé à Bucarest, le 11 février 2020, par le Président de l'AEP, Constantin-Florin Mitulețu-Buica, de la part de la partie roumaine, ainsi que par son homologue tunisien, M. Nabil Baffoun.

A travers ce Mémoire de coopération, les deux parties visent à :

- promouvoir l'échange d'expériences et de bonnes pratiques dans l'organisation et le développement technique du processus électoral, en vue du développement du management et de l'administration;
- la coopération et l'échange d'informations sur les solutions technologiques appliquées dans la gestion des bases de données, l'inscription des électeurs, dans les bureaux de vote et dans la gestion des résultats, la sécurité et les processus électoraux sécurisés;

- aider à l'échange d'information, du matériel, de l'expertise et de la formation du personnel;
- faciliter les futures collaborations avec d'autres institutions et organisations électorales;
- l'élaboration et la distribution des matériaux spécifiques aux processus électoraux, visant la technologie de l'élection, l'information et l'éducation des électeurs, la participation des femmes et des minorités aux processus électoraux, accroître la participation au vote;
- accroître les efforts pour améliorer la confiance dans les processus électoraux;
- organiser des visites d'étude et faciliter l'échange de l'expérience;
- la diffusion des solutions novatrices aux problèmes et défis communs.

Il mérite de signaler que, jusqu'au présent, l'AEP a conclu des Mémoires de coopération avec la République de Moldavie, l'Ukraine, l'Albanie et le Royaume Hachémite de Jordanie.